

DISTRIBUTION CASINO FRANCE

S.A.S Au capital de 106 801 329,00 `

SIEGE SOCIAL : 1 COURS ANTOINE GUICHARD CS 50306

42008 ST ETIENNE CEDEX 1

FR87428268023 RCS ST ETIENNE B 428 268 023

TELEPHONE : 04 77 45 31 31

TELECOPIE : 04 77 45 38 38

LIVRAISON :
LUZECHE - BERGERIE SUD SPAR
LA BERGERIE SUD
46140 LUZECHE



DR OUEST

Votre contact: Florence ENJALBERT

Tél : 05 81 28 82 62

SARL M SAB

SPAR

53 LIEU DIT LA BERGERIE

46140 LUZECHE

Par le seul fait de la commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos

conditions générales de vente et les accepte.

En conséquence, celles-ci s'appliquent de plein droit à l'exclusion expresse

notamment de toutes conditions générales d'achat figurant sur ses bons de

commandes ou sur tout autre document émanant de lui ou usage de la profession

FACTURE

Feuillet 1/4

N° FACTURE 1101409504 DATE FACTURE : 11.01.2025 CLIENT : TL835 / S453078001

Code article	Désignation	Quantité	UQ	P.U HT	PU vente conseillé HT	P.U vente conseillé TTC	Taux Marque	TVA	Montant net HT
Livraison du 11.01.2025 - B.L. N° 0013 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO									
0550597	FLT SAUMON PUR.BROCOLI.300G	4.00	PC	3.77	5.56	5.87	32.19%	5.5	15.08
5967021	LASAGNE BOLOGNAI.MARIE.300G	4.00	PC	3.20	4.45	4.69	28.09%	5.5	12.80
4612050	PLET RISOTTO CEP.CHAMP.280G	4.00	PC	3.52	5.08	5.36	30.71%	5.5	14.08
6166201	PAUPIET.VEAU POM/LARDON 300G	4.00	PC	3.89	5.83	6.15	33.28%	5.5	15.56
2841105	BOX TORTEL.RICOT.EPIN.280G	4.00	PC	2.80	3.74	3.95	25.13%	5.5	11.20
6431907	PORC AU CAMEL ET RIZ 300G	4.00	PC	3.82	5.18	5.47	26.25%	5.5	15.28
Total famille 519 : PLATS CUISINES ETHNIQU.LS RF							26.25%		84.00
8613335	JB SUP DD 2T VPF 80G CO	8.00	PC	1.42	2.35	2.48	39.57%	5.5	11.36
8939497	JB SUP PARIS 4T VPF 160G CO PS	10.00	PC	1.49	1.75	1.85	14.86%	5.5	14.90
4736447	JBON FIN TSR 4TR 120G	6.00	PC	2.38	3.21	3.39	25.86%	5.5	14.28
2415665	4 TR. JAMBON SIMPLE BON 160G	6.00	PC	2.16	2.83	2.99	23.67%	5.5	12.96
Total famille 594 : CHARCUTERIE CUILE LS							26.25%		53.50
3545807	TLJ JAMBON CRU 8 TRANCHES 150G	6.00	PC	2.20	3.31	3.49	33.53%	5.5	13.20
Total famille 596 : SALAISON & CHARCUT.TRANCHE LS							33.53%		13.20
8935275	SPEC.CHARCUT.PLET ROTI BC 110G	6.00	PC	1.86	2.67	2.82	30.34%	5.5	11.16
8560995	PR SALAMI 12T 40G 1EURO	20.00	PC	0.69	0.95	1.00	27.37%	5.5	13.80
3541967	DUO PATE CAMP.FOIE 2X50G CO PS	6.00	PC	0.69	0.94	0.99	26.60%	5.5	4.14
Total famille 597 : PATES/RILLETES/FOIES GRAS LS							28.43%		29.10
8015537	PIZZA DOLCE PIZ CAMPANELLA 380G PS	4.00	PC	3.81	4.96	5.23	23.19%	5.5	15.24
Total famille 598 : TARTES SALEES LS							23.19%		15.24
5746477	MACEDOINE LEGUMES 300G CO	6.00	PC	1.75	2.41	2.54	27.39%	5.5	10.50
Total famille 614 : SALADES FRAICHES LS							27.39%		10.50
3469455	BURG.PVE CHARL RACLAT.180G	5.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	18.00
2182147	PAVE LE BACON VBF 180G	5.00	PC	3.60	4.69	4.95	23.24%	5.5	18.00
8664471	PAVE CHAROLAIS 180G	4.00	PC	3.60	4.50	4.95	20.00%	5.5	14.40
Total famille 620 : SNACKING FRAIS							22.34%		50.40
1766397	PATE FEUILLETEE PB TO 230G CO	10.00	PC	1.05	1.66	1.75	36.75%	5.5	10.50
Total famille 627 : PATES MENAGERES							36.75%		10.50
2773445	AM BLANC PLT 4TR VF 160G CO	6.00	PC	1.48	2.23	2.35	33.63%	5.5	8.88
4739987	BLC PLET TRN BRCH 4TR 120G	6.00	PC	1.64	2.23	2.35	26.46%	5.5	9.84
Total famille 649 : CHARCUTERIE DE VOLAILLE							30.04%		18.72
4274087	FENOUIL CAL 12/14 3K C1 IT Pays d'origine: IT	3.00	KG	2.66	3.88	4.09	31.44%	5.5	7.98
7629971	PATATE DOUCE 6KG +275 OS ES/USA/EG Pays d'origine: ES	6.00	KG	0.81	1.13	1.19	28.32%	5.5	4.86
1398281	POIREAU VRAC 5KG C1 FR Pays d'origine: FR	5.00	KG	1.84	2.46	2.59	25.20%	5.5	9.20
1821907	SAL BATAVIA BL X6 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	0.98	1.41	1.49	30.50%	5.5	11.76
1821917	SAL F CHENE BLONDE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	12.00	PC	0.98	1.41	1.49	30.50%	5.5	11.76
1956381	AVOCAT 203/243 HAS PREM OS MA/IL/ES Pays d'origine: MA	36.00	PC	0.83	1.03	1.09	19.42%	5.5	29.88
9227251	POIVRON ROUGE 5KG 80/100 C1 ES/MA Pays d'origine: ES	5.00	KG	2.76	4.26	4.49	35.21%	5.5	13.80

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101409504 DATE FACTURE : 11.01.2025

Feuillet 2/4

2386610	CHOU VERT FRISE X6 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	2.29	2.55	2.69	10.20%	5.5	13.74
7798325	CHAMP BLANC BQ 200G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	PC	0.74	0.94	0.99	21.28%	5.5	4.44
2421385	SAL MACHE 125G 0,99¤ C1 FR Pays d'origine: FR	10.00	PC	0.81	0.94	0.99	13.83%	5.5	8.10
Total famille 500 : LEGUMES							24.63%	115.52	
9691847	RAISIN BLC ALEDO VC 5KG C1 ES Pays d'origine: ES	5.00	KG	4.18	7.10	7.49	41.13%	5.5	20.90
4833697	KIWI GOLD 72/82 X39 C1 FR/IT Pays d'origine: FR	39.00	PC	0.41	0.75	0.79	45.33%	5.5	15.99
4919561	BANANE ANTILLES PAYS VC PP 18K5 C1 Pays d'origine: FR	18.50	KG	1.20	1.89	1.99	36.51%	5.5	22.20
7532851	POIRE CONFERENCE 65/70 7K OS C1 FR Pays d'origine: FR	7.00	KG	2.10	2.64	2.79	20.45%	5.5	14.70
3750141	CLEMVILLA 1/2 12KG ESPAGNE Pays d'origine: ES	24.00	KG	2.22	3.78	3.99	41.27%	5.5	53.28
1529310	FRAMBOISE 125G X8 C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	PC	1.71	2.64	2.79	35.23%	5.5	13.68
9012015	ORANGE NAVEL SEL 3/4 8K C1 ES Pays d'origine: ES	8.00	KG	1.63	2.83	2.99	42.40%	5.5	13.04
6761337	CLEM FEUIL CORSE 6K CAL 2/3 C1 FR Pays d'origine: FR	6.00	KG	3.68	5.20	5.49	29.23%	5.5	22.08
Total famille 504 : FRUITS							38.05%	175.87	
7456687	OEUF S P.AIR SS ANTIBIO X6 CO	8.00	PC	1.45	2.04	2.15	28.92%	5.5	11.60
6115535	MATINE OEUF S X4 BIO GROS	12.00	PC	1.85	2.51	2.65	26.29%	5.5	22.20
Total famille 529 : OEUF S							27.22%	33.80	
3505535	PETIT POT CREME CHOC 4X100G LP	4.00	PC	1.60	2.22	2.34	27.93%	5.5	6.40
1596945	VIENNOIS CHOCOLAT 4X100G	6.00	PC	1.34	1.85	1.95	27.57%	5.5	8.04
7259967	DANETTE CHOCOLAT 4X125G	8.00	PC	1.36	1.98	2.09	31.31%	5.5	10.88
5475877	FLANBY VANILLE CARAMEL 6X100G	8.00	PC	1.37	1.98	2.09	30.81%	5.5	10.96
6416307	RIANS CREME BRULEE 2X100G	6.00	PC	2.28	2.94	3.10	22.45%	5.5	13.68
1348607	AM CREM.OEUF SAV.VAN.4X100G CO	4.00	PC	1.39	1.89	1.99	26.46%	5.5	5.56
8566037	LL PPC CARAMEL 4X100G	8.00	PC	2.12	3.02	3.19	29.80%	5.5	16.96
Total famille 531 : DESSERTS ULTRA-FRAIS							28.25%	72.48	
0577930	BRIDELICE EPAISSE 15% 20CL	12.00	PC	0.81	1.08	1.14	25.00%	5.5	9.72
5918345	CRM.FRCH.EPAIS.30% 50CL CO	6.00	PC	1.76	2.55	2.69	30.98%	5.5	10.56
Total famille 532 : CREMES ET SAUCES FRAICHES							28.24%	20.28	
3917355	SLA PERLE DE LAIT NATURE 125GX4	6.00	PC	1.87	2.55	2.69	26.67%	5.5	11.22
0530285	VELOUTE FRUIX FRTS ROUGES 8X125G	3.00	PC	3.18	4.76	5.02	33.19%	5.5	9.54
5453141	AM FR BLC VELOUTE 3% 4X100G CO	6.00	PC	0.94	1.31	1.38	28.24%	5.5	5.64
7879637	YAOURTS FRUITS 4X125G CO	6.00	PC	1.40	2.37	2.50	40.93%	5.5	8.40
1095087	YAOURT NATURE 12X125G CO	4.00	PC	1.68	2.08	2.19	19.23%	5.5	6.72
8918377	YOPLAIT YRT NAT SUC 4X125G	6.00	PC	1.18	1.88	1.98	37.23%	5.5	7.08
2211361	YRT CHEVR.NAT.BIO VRAI 2X125G	6.00	PC	1.76	3.11	3.28	43.41%	5.5	10.56
8236121	YRT BREBIS NAT 2X125G CO BIO	6.00	PC	1.32	2.10	2.22	37.14%	5.5	7.92
8916785	GERVITA NAT 4X100G	4.00	PC	1.69	2.17	2.29	22.12%	5.5	6.76
5059975	SKYR YOPLAIT NATURE 850GX1	5.00	PC	3.37	4.23	4.46	20.33%	5.5	16.85
7504040	YAOURT A LA GREC 4X150G CO	6.00	PC	1.45	2.35	2.48	38.30%	5.5	8.70
Total famille 533 : YAOURT FROMAGE ULTRA FRAIS							32.13%	99.39	
8101115	1/2 REBLOCHON DE SAVOIE 240G CO	12.00	PC	3.34	5.35	5.64	37.57%	5.5	40.08
2730500	AM COULOMMIERS CAS.24%MG 350G PS	7.00	PC	2.10	3.07	3.24	31.60%	5.5	14.70
Total famille 535 : FROMAGES A PATE MOLLE							36.07%	54.78	
6120041	PAIN MIE LC HARRY'S 250G	12.00	PC	0.76	1.22	1.29	37.70%	5.5	9.12
7278745	PAIN DE MIE 7 CEREALES 550G CO	10.00	PC	1.25	1.89	1.99	33.86%	5.5	12.50
1301875	PAIN MIE AMERIC COMPL.550G CO	10.00	PC	1.10	1.52	1.60	27.63%	5.5	11.00
1301885	PAIN MIE AM.NATURE 550G CO	10.00	PC	1.00	1.36	1.44	26.47%	5.5	10.00
Total famille 541 : PAINS INDUSTRIELS							31.63%	42.62	
8940065	GRANDLAIT FRAIS ENTIER BP 1L	6.00	PC	1.38	1.89	1.99	26.98%	5.5	8.28
Total famille 559 : LAIT FRAIS							26.98%	8.28	
0221410	ELVIR BEUR.TENDRE DX PLQ 250G	10.00	PC	2.41	3.36	3.55	28.27%	5.5	24.10
1497705	BEUR.GD FER.S.NOIRM.80 125G	12.00	PC	1.20	1.89	1.99	36.51%	5.5	14.40
4151951	BEUR.PLAQ.TRADI DS 80% 250G CO	20.00	PC	1.96	2.93	3.09	33.11%	5.5	39.20
Total famille 562 : BEURRES							32.36%	77.70	
5027935	EMMENTAL FRANCAIS 250G 28% CO	20.00	PC	2.01	2.56	2.70	21.48%	5.5	40.20
Total famille 798 : FROMAGES A PATE PRESSEE							21.48%	40.20	
9086950	AM BUCHE STE MAURE CO 26% 200G PS	6.00	PC	1.91	2.61	2.75	26.82%	5.5	11.46
1790041	CHEVRE BTE SOIGNON 21% 180G	6.00	PC	2.49	3.42	3.61	27.19%	5.5	14.94
3137047	BRIQUE BREBIS LOU PERAC 150G 26%MG	8.00	PC	2.80	4.10	4.33	31.71%	5.5	22.40
Total famille 799 : FROMAGES BLEUS CHEVRES BREBIS							29.25%	48.80	
3640637	TARTIDOU NATURE 150G 24% CO	12.00	PC	0.64	0.94	0.99	31.91%	5.5	7.68
Total famille 907 : FROMAGES CUISINE ET APERITIFS							31.91%	7.68	
3021667	PRP MUSEAU PORC PETALES VINAIG.25	4.00	PC	2.22	2.84	3.00	21.83%	5.5	8.88
Total famille 230 : TRAITEUR UVCI							21.83%	8.88	
8775285	PS CHORIZO A PLAT 80G	10.00	PC	1.47	2.18	2.30	32.57%	5.5	14.70
Total famille 629 : CHARCUTERIE UVCI							32.57%	14.70	
3576815	MINI GAUFRE SUCRE PERLE 200G	12.00	PC	3.70	5.21	5.50	28.98%	5.5	44.40

CLIENT : TL835 / S453078001 SARL M SAB
N° FACTURE 1101409504 DATE FACTURE : 11.01.2025



Feuillet 3/4

Total famille 581 : PATISSERIES SECHES LS							28.98%	44.40	
8867425	CREVET.CTE EL.60/80 500G 4BQ	4.00	PC	4.22	6.63	6.99	36.35%	5.5	16.88
Total famille 623 : PRODUIT MER LS NON ELABORE							36.35%	16.88	
4974755	ACRAS MORUE CITE M.180G 8BQ	8.00	PC	1.76	3.31	3.49	46.83%	5.5	14.08
8954845	BRANDADE MORUE MSC 400G 4BQ	4.00	PC	3.32	5.68	5.99	41.55%	5.5	13.28
1994767	OS COUR.CREV.ASC COCK.STK 130G 6BQ	12.00	PC	3.45	4.73	4.99	27.06%	5.5	41.40
Total famille 626 : PRODUIT MER LS ELABORE							35.11%	68.76	

Livraison du 11.01.2025 - B.L. N° 0013 - MONTBARTIER FRAIS PS REG ENTREPOT CASINO							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5,50 %	285.16	15.69	395.04	417.54	27.81%	109.88
FRUITS ET LEGUMES	5,50 %	291.39	16.02	437.29	461.33	33.36%	145.90
PRODUITS FRAIS LACTES	5,50 %	506.01	27.83	727.77	767.80	30.47%	221.76
GOURMET	5,50 %	23.58	1.30	33.17	35.00	28.91%	9.59
PATISserie	5,50 %	44.40	2.44	62.56	66.00	29.03%	18.16
MAREE	5,50 %	85.64	4.71	132.43	139.72	35.33%	46.79
TOTAUX		1236.18	67.99	1788.26	1887.39	30.87%	552.08

VENTILATION EN EUROS							
UE	Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Montant vente conseillé HT	Montant vente conseillé TTC	Taux marque	Marque brute
CHARCUTERIE TRAITEUR	5.50%	285.16	15.69	395.04	417.54	27.81%	109.88
FRUITS ET LEGUMES	5.50%	291.39	16.02	437.29	461.33	33.36%	145.90
PRODUITS FRAIS LACTES	5.50%	506.01	27.83	727.77	767.80	30.47%	221.76
GOURMET	5.50%	23.58	1.30	33.17	35.00	28.91%	9.59
PATISserie	5.50%	44.40	2.44	62.56	66.00	29.03%	18.16
MAREE	5.50%	85.64	4.71	132.43	139.72	35.33%	46.79
COUT INT CHARCUTERIE TRAITEUR	20.00%	2.85	0.57				
COUT INT FRUITS ET LEGUMES	20.00%	2.92	0.58				
COUT INT PRODUITS FRAIS LACTES	20.00%	5.08	1.02				
COUT INT GOURMET	20.00%	0.24	0.05				
COUT INT PATISserie	20.00%	0.44	0.09				
COUT INT MAREE	20.00%	0.85	0.17				
TOTAUX EN EUROS		1248.56	70.47	1788.26	1887.39	30.87%	552.08

RECAPITULATIF GENERAL	
	Net à payer en Euro
TOTAL FACTURE HT	1248.56
TOTAL FACTURE TVA	70.47
TOTAL FACTURE TTC	1319.03

Les produits alimentaires identifiés " BIO " sont issus de l'agriculture biologique et certifiés par Bureau Veritas Certification (FR-BIO-10).
Les produits cosmétiques identifiés " BIO " sont certifiés par Ecocert Greenlife

En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit :
- d'appliquer de plein droit à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, après une mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant huit jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal,
- d'exiger le paiement de tous frais consécutifs au non règlement à l'échéance,
- d'exiger une indemnité forfaitaire de 40 " par facture payée en retard pour frais de recouvrement.

La clause de réserve de propriété grevant les marchandises livrées est détaillée au verso de cette facture dans les conditions générales " clause de réserve de propriété ".

• • • • • Client : TL835 / S453078001 • • • • •
• • • • • Date échéance : 10.02.2025 • • • • •
• • • • • N° FACTURE : 1101409504 • • • • •
• • • • • Mt Total TTC EURO : 1319.03 • • • • •

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DISPOSITIONS GENERALES Les présentes conditions générales de vente régissent nos livraisons. Toute commande adressée à notre Société ou toute acceptation d'offre émanant de notre Société emporte par conséquent adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Ces dernières s'appliquent donc pleinement, sauf stipulation contraire convenue expressément entre notre Société et le client.

Cette facture tient lieu de bordereau de livraison si elle concerne des marchandises et emballages.

COMMANDES - LIVRAISONS - TRANSPORTS Toute commande passée est ferme et définitive pour le client dès sa réception par notre Société. Aucune commande ne peut dès lors être modifiée ou annulée sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. La livraison est effectuée au lieu indiqué par le client. Les délais de livraison prévus lors des commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards raisonnables ne peuvent donner lieu à un quelconque droit d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Le nombre et l'état des marchandises doivent être impérativement vérifiés au moment de la livraison. Le client doit faire constater par écrit contradictoire sur la lettre de voiture au transporteur les éventuelles avaries ou manquants par des réserves claires, précises et complètes. Le client devra confirmer sa réclamation par écrit, complété de toutes pièces justificatives, au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception conformément à l'Article L 133-3 du code de commerce. Une copie de cette réclamation devra être adressée à l'entrepôt livreur ou à l'établissement vendeur. Notre Société n'acceptera aucune réclamation ou retour, notamment pour non-conformité à la commande, défauts apparents ou manquants, qui n'auraient pas été signalés selon la procédure décrite ci-dessus. Sauf si la responsabilité exclusive de notre Société est incontestablement établie ou si elle est expressément reconnue par notre société, les frais et risques de retour seront à la charge du client. Par ailleurs, si la responsabilité de notre Société devait être retenue, elle ne pourra en aucun cas aller au-delà du prix d'achat de la marchandise payée par le client. La marchandise sera aux charges, risques et périls du client à compter de la livraison ou de son enlèvement par le client. En conséquence, le client souscrita tous contrats d'assurances utiles garantissant les risques de perte, destruction ou vol des marchandises à compter de ce moment-là.

CONDITIONS DE PAIEMENT Il est rappelé que les relations commerciales entre notre Société et le client sont basées sur une relation d'achat/vente.

1. **Délais de paiement** : Toutes nos marchandises sont payables à la date indiquée sur la facture, au siège social de notre Société. En cas de règlement anticipé par le client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit convenu entre notre Société et le client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement.

En cas de retard de paiement, de l'une quelconque des échéances, notre Société se réserve le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client, de :

- exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes dues, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue ; s'en suivra le paiement comptant, c'est-à-dire soit à la livraison soit préalablement à la livraison, de toute marchandise commandée;

Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

- réduire, suspendre ou annuler les livraisons des commandes en cours, sur information préalable du client ;
- appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal;
- exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement de tous frais complémentaires justifiés, consécutifs au non règlement à l'échéance, sans préjudice de la réparation de tout dommage subi.

2. **Modalités de paiement** : Le moyen de règlement pour tout paiement accordé à terme consiste normalement en une lettre de change émise par nos systèmes informatiques et pré-domiciliée à partir des références bancaires que le client nous aura fournies ou par prélèvement automatique ou selon les conditions convenues entre notre Société et le client. Le client s'engage à nous communiquer tous les changements à survenir dans sa domiciliation bancaire. A défaut, le client sera débité des frais occasionnés par le retour d'effets impayés pour changement de domiciliation.

COMPENSATION Nous nous réservons la faculté de procéder à un règlement par compensation, de plein droit, et sans formalités, de toutes les sommes que notre Société pourrait devoir, avec les dettes du client à notre égard, que les conditions de la compensation légale soient ou non constituées. Sans préjudice de la règle de la compensation, le client nous donne pouvoir irrévocable de déléguer, à tout moment sans autre formalité que le solde des comptes, la créance dont nous disposons à son égard, à toute filiale ou société ou à toute société apparentée, du Groupe CASINO, qui serait débitrice à son égard.

PRIX Nos prix s'entendent nets et H.T. et sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la livraison, même pour les commandes enregistrées antérieurement à la date d'application du tarif.

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE De convention expresse et par dérogation aux dispositions de l'article 1583 du Code Civil, il est convenu avec le client que le transfert de la propriété des marchandises livrées est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix. L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à ces livraisons vaut acceptation de la présente clause. Le paiement du prix s'entend de l'encaissement effectif. Ne constitue pas des paiements la remise des traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer. Ainsi, à défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, notre Société se réserve expressément la faculté de considérer la vente résolue et de revendiquer lesdites marchandises après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les vingt-quatre heures de leur présentation.

Les marchandises restant la propriété de notre Société jusqu'au paiement intégral du prix, il est interdit au client d'en disposer, notamment de les donner en gage, les échanger, les transférer en propriété à titre de garantie. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, notre Société autorise le client à revendre les marchandises. Le client s'engage en conséquence à informer ses clients, revendeurs professionnels, de l'existence de la clause de réserve de propriété pesant sur les marchandises et du droit que se réserve notre Société de revendiquer, entre leurs mains, soit la marchandise litigieuse, soit le prix. Le client s'oblige également, en contrepartie, à réaliser non seulement en fin d'exercice mais d'une manière permanente, par tous moyens à sa convenance, l'identification des marchandises en réserve de propriété. Le client devra faire figurer à l'actif de son bilan les marchandises faisant l'objet de la réserve de propriété. Les marchandises en instance de vente sont présumées impayées à concurrence de la créance de notre Société selon la règle " premier entré, premier sorti " (FIFO). Autrement dit, tout paiement par le client sera affecté aux marchandises les plus anciennes et ce seront les marchandises objet de la dernière livraison qui seront toujours considérées comme assorties de la réserve de propriété.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client en deviendra responsable, ainsi qu'il est dit ci-dessus, la livraison entraînant le transfert des risques. Le client s'engage en conséquence à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation desdites marchandises.

Le client avertit immédiatement notre Société par tout moyen assurant une communication parfaite de tout fait de nature à compromettre son droit de propriété, notamment de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, de saisies ou de toute autre mesure conservatoire. En cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de liquidation ou de redressement judiciaires, le client participera activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont notre Société revendique la propriété ou le paiement et à l'assister efficacement dans la procédure de revendication introduite auprès des autorités compétentes. En cas de saisie ou de toute autre mesure conservatoire sur les marchandises livrées par notre Société, le client élèvera toutes protestations à l'égard du tiers et prendra toutes mesures conservatoires et d'exécution.

Tous les frais légaux et judiciaires générés par la récupération des marchandises sous réserve de propriété ou de leur prix seront supportés par le client.

CLAUDE RESOLUTOIRE Faute pour le client défaillant de s'acquitter de ses obligations de paiement ou de toutes autres obligations, les ventes se trouveront de plein droit résolues, quarante-huit heures après mise en demeure restée sans effet, effectuée par notre Société par lettre recommandée avec accusée de réception. En outre, et à titre de clause pénale, notre Société se réserve le droit d'exiger une indemnité égale à 15% des sommes nous restant dues sur les ventes résolues.

RENONCIATION Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de litige, seul le tribunal de Commerce de SAINT-ETIENNE sera compétent, même en cas de demande incidente ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.

LOI APPLICABLE La loi applicable est la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandise est exclue.